

27) 22) - Acquisition par la Commune de St-Denis du terrain de M. Eliot SAVIGNY, sis au Bois-de-Nèfles, en vue de la construction d'un dispensaire - Prix : 1.200.000.Fr.CFA

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors de sa séance du 31 Mai 1963, le Conseil Municipal a voté le principe de l'acquisition moyennant le prix de 1.200.000. Fr CFA. d'un terrain sis au Bois de-Nèfles, d'une superficie de 400 m² environ, appartenant à M. Eliot SAVIGNY, en vue de la création d'un dispensaire dont la construction est subventionnée par la Sécurité Sociale à concurrence de 2.000.000. de Fr.CFA. et par la M.U.F.A. à concurrence de 300.000. Fr CFA. Ces sommes nous seront versées au vu des états d'avancement des travaux.

Vu l'urgence, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir confirmer votre accord définitif à l'acquisition du terrain de M. Eliot SAVIGNY, la Commune pouvant disposer de la somme nécessaire à la régularisation de cette opération immobilière, à imputer au chapitre 210 "Acquisitions de terrains" du budget de 1964.

Messieurs, je mets la question aux voix ./."

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
à Denis le 19 juin 1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : J. M. Rousseau*